

**PROCES VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS PRISES LORS  
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 30 JUIN 2017**

Date de convocation : 22 juin 2017

Date d'affichage : 22 juin 2017 2017

Membres en exercice : 23

Présents : Mme SELLEM Lucie, Maire, M. GAUDART Franck, Mme BOISSEAU BRETECHER Cécile, Mme DARMON Monique, M. LHUISSIER Jean-Pierre, Mme DUCHEMIN Cécile, M. VERMILLON Gilles, Mme CUCINIELLO Jessica, M. CAHAREL Brice, Mme SOREL Isabelle, Mme GUYOT-FISCHER Evelyne, Mme PHILIPPE Sandrine, M. DE ALMEIDA José, Mme BOUGERET Florence, M. PRADEL Angelin, M. LEGRAS Olivier, Mr HENTGES Guy, M. CATHY Gérard

Absents excusés : Excusé(s) ayant donné procuration : Mme CABOUX Axelle à Mme CUCINIELLO Jessica, Mr DUVERNEUIL Jean-Jacques à Mr GAUDART Franck, Mme MARTIN NIZIOL Caroline à M. CATHY Gérard, Mme Camille CAMOU LOPEZ à Mme Lucie SELLEM, Mr DE ALMEIDA José (ayant quitté la séance à 18h35) à Mme BOISSEAU BRETECHER Cécile

Excusés : Mr THOMASSET Ghislain

**Nombre de votants : 22**

Secrétaire : A été nommé(e) secrétaire : Sandrine PHILIPPE

L'an deux mille dix-sept, le 30 juin à 18 : 20, le Conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Madame SELLEM Lucie, Maire.

Approbation du procès-verbal du 15 mai, pas de lecture

Approbation de l'ordre du jour : **VOTE : 22 voix POUR à l'unanimité.**

**Délibération n°17-026** : Sur proposition de Madame Lucie SELLEM, Maire, le Conseil municipal, par **22 voix POUR**, approuve la désignation des délégués des Conseils municipaux et de leurs suppléants en vue des élections Sénatoriales du 24 septembre 2017 (élections sénatoriales)

Mr DE ALMEIDA José quitte la séance à 18h35

**Délibération n°17-027** : Sur proposition de Monsieur Franck GAUDART, Maire-adjoint délégué à l'urbanisme, le Conseil municipal, par **22 voix POUR**, approuve la cession à l'EPFIF de la propriété cadastrée AC 28 sise 14 route de Chartres

**Délibération n°17-028** : Sur proposition de Monsieur Franck GAUDART, Maire-adjoint délégué à l'urbanisme, le Conseil municipal, par **22 voix POUR**, approuve la garantie des emprunts effectués dans le cadre de la construction de 12 maisons en locatif social, dont 8 PLUS et 4 PLAI, situées rue des Coquelicots à Gometz-le-Château.

**Délibération n°17-029** : Sur proposition de Monsieur Franck GAUDART, Maire-adjoint délégué à l'urbanisme, le Conseil municipal, par **22 voix POUR**, approuve l'engagement de la commune dans la charte de mobilisation et de coordination dans le cadre de la prévention et de la lutte contre les constructions illégales.

**Délibération n°17-030** : Sur proposition de Monsieur Franck GAUDART, Maire-adjoint délégué à l'urbanisme, le Conseil municipal, par **22 voix POUR**, approuve la signature de la convention de participation au service commun "instruction des autorisations d'urbanisme " entre la Commune et la Communauté d'Agglomération de Paris-Saclay

**Délibération n°17-031** : Sur proposition de Madame Lucie SELLEM, Maire, le Conseil municipal, par **22 voix POUR**, approuve Décision modificative n°1 du budget communal

**Délibération n°17-032** : Sur proposition de Madame Lucie SELLEM, Maire, le Conseil municipal, par **22 voix POUR**, approuve le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges

**Délibération n°17-033** : Sur proposition de Madame Monique DARMON, Maire- adjointe déléguée au

cadre de vie, le Conseil municipal, par **22 voix POUR**, approuve le rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'assainissement pour l'année 2016

Arrivée de Camille CAMOU LOPEZ à 18h50

**Délibération n°17-034** : Sur proposition de Madame Monique DARMON, Maire- adjointe déléguée au cadre de vie, le Conseil municipal, par **22 voix POUR**, approuve le rapport du 2è semestre 2016 sur la qualité et le prix du service d'eau potable

Mr HENTGES est étonné de la quantité de fuites d'eau et s'interroge sur le coût de l'installation des compteurs. Mme Le Maire informe que cela permettra ensuite de renégocier les tarifs de l'eau

**Délibération n°17-035** : Sur proposition de Madame Lucie SELLEM, Maire, le Conseil municipal, par **22 voix POUR**, approuve la modification du tableau des effectifs du personnel communal

Le Maire précise qu'aucune décision du Maire n'a été prise dans le cadre de sa délégation (article L2122-22 du CGCT).

Le conseil est clos à 19h00  
Parole est donnée au public.  
La séance est levée à 19h00 .

A Gometz le Châtel, le 30 juin 2017.

Le Maire,

Lucie SELLEM.